



Bon de visite et agence...

Par **borsdegard**, le **23/04/2010** à **17:29**

Bonjour,
voilà notre problème:

nous sommes actuellement à la recherche d'un appartement à acheter
nous avons vu une annonce pour un bien (bien n 1) via un particulier
nous l'avons appelé et nous sommes tombés sur son répondeur et lui avons laissé un message pour visiter son appartement.
avant qu'il nous rappelle nous avons appelé une agence immobilière pour un autre bien (bien n 2) au téléphone l'agent nous a décrit un autre bien susceptible de nous intéresser (bien n 3) et nous avons donc pris rendez vous pour visiter ces 2 biens (n 2 et n 3) mais lors de la visite elle a rajouter la visite d'un 3eme appartement.
de retour a l'agence elle a demandé a sa secrétaire d'imprimer le bon de visite en y ajoutant le dernier visité. nous l'avons signé mais n'en avons pas de double.
quelques jours plus tard le particulier du bien n 1 nous a recontacté et nous sommes allés visiter son appartement qui s'est révélé être le 3eme que l'agence nous a fait visiter.
c'est celui que nous décidons d'acheter et bien évidemment le particulier vend moins cher que l'agence
avons nous le droit de traiter directement avec le particulier même si nous avons signé ce fameux bon de visite?

merci pour tout.

Par **amajuris**, le **23/04/2010** à **18:06**

bonjour,
si l'agence possédait un mandat régulier et qu'elle a servi d'entremise entre vendeur et acquéreur, elle peut et demandera sans doute le paiement de sa commission. le bon de visite n'est qu'un élément de preuve.
cordialement

Par **HUDEJU**, le **23/04/2010** à **19:31**

Bonjour ou bonsoir

Le vendeur de l'appartement nr1 n'a pas été très malin de confier la vente à une ou plusieurs agences et lui même de passer une annonce ,surtout avec un prix inférieur .

A chacun son métier et dans un cas comme ça , si l'on passe en direct et que le vendeur a lui même trouvé le client , rien ne l'empêche d'enlever la commission de l'agence afin de négocier le prix et cela lui laisse une marge de manoeuvre .

Effectivement l'agence est en droit de demander sa commission .